

Fonctionnement du projet Vitaf

Nous allons passer un an à travailler ensemble sur le projet Vitaf ! Nous aimerions donc éclaircir quelques points sur le fonctionnement des différents comités, l'articulation entre ces groupes de travail et les attentes vis-à-vis de chacun. Un calendrier a aussi été mis en place jusqu'en février 2023.

Pour rappel, la finalité de ce projet est la rédaction d'un guide, à destination des viticulteurs de la région mâconnaise voire de Bourgogne et plus. Ce guide contiendra une première partie sur les principes fondamentaux inhérents à l'agroforesterie aux niveaux agronomique, économique, réglementaire, de la gestion, ... Il faudra que chaque viticulteur qui ouvre ce guide puisse avoir réponse à ses questions, que chaque situation ait une réponse. La seconde partie du guide sera une application concrète de tous ces principes et conseils déclinés dans les trois protocoles qui seront mis en place sur les parcelles de Davayé et Lugny.

La répartition des comités :

- Le **comité de pilotage** comprend les **5 membres à l'initiative du projet Vitaf**, ceux qui ont monté le projet de financement auprès de la région et qui animeront le projet durant toute cette année.

Dans ce comité, vous retrouverez l'ABC Davayé, le Vinipôle Sud Bourgogne, l'UPVM, l'ODG Saint-Véran, la DDT 71 et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Le comité de pilotage comprend les exploitants des parcelles sur lesquelles nous allons travailler (1 parcelle du lycée ABC Davayé et 2 parcelles du Vinipôle).

- Le **comité scientifique** comprend les **experts dans le monde de l'agroforesterie ou de la viticulture**. Vous retrouverez donc dans ce comité : Arbre et paysage 32, BioBourgogne, l'IFV, Alterre, AGROOF, le CPIE mais aussi, de manière plus ponctuelle, le BIVB, l'IUVV, le GIP, AgroSupDijon, Vignerons engagés, HVE, CA de l'Hérault, l'INRAe, l'INAO, le Grand Site de Solutré, l'Agence de l'eau, Agronov', l'ADEME, l'OFB, la DREAL, la LPO, le GRAB, la DGER animateur Biodiversité, la DRAAF, ABF, FranceAgriMer ainsi que les enseignants du lycée agricole de Davayé.

Le **comité de pilotage** se joindra à chaque réunion du comité scientifique afin de superviser le groupe mais aussi car le comité de pilotage comprend les exploitants des parcelles sur

lesquelles nous allons travailler ainsi que des viticulteurs. Leurs points de vue sera d'une précieuse aide pour conserver l'aspect pratique et terrain des travaux.

- Le **comité technique** comprend les **professionnels du terrain : les viticulteurs**. Ainsi, vous retrouverez dans ce comité : des viticulteurs, l'ODG du Cru Saint-Véran, l'UPVM, la fédération des Caves coopératives de Bourgogne, la CAVB, deux GIEE, le Syndicat des Bourgogne ainsi que des élèves du lycée.

Le **comité de pilotage** se joindra à chaque réunion du comité technique afin de superviser le groupe mais aussi de faire le lien avec le comité scientifique.

Le rôle de chaque comité :

- Le comité de pilotage organise l'ensemble du projet. Lorsqu'un choix n'a pas pu être fait par les différents comités scientifiques et techniques, le COPIL statue sur la question.
- Le comité scientifique fixe la stratégie, établit les règles, les prérequis, les obligations en terme de réglementations, cohérence agronomique et agro-écologique des protocoles. Ce comité étudie et travaille sur tous les types de parcelle, de sol, de disposition, de projet, de mode de conduite (bio/conventionnel), d'objectif de rendement, etc. Il s'agit ici de préparer la rédaction des protocoles mais également de penser à la majorité des dispositions que nous pourrions trouver en Bourgogne afin que la majorité des éventualités soient présentes dans le guide final.

Par exemple – Pour le paramètre sol : Même si aucun des sols des trois parcelles de travail n'est calcaire, nous voulons que dans le guide apparaisse un point expliquant que, sur un sol calcaire, il vaut mieux planter telle essence, dans telle orientation ou alors il vaut mieux ne rien planter du tout ou alors faire attention à telle information, etc.

En fonction de l'étude des sols par exemple, nous souhaitons que le comité scientifique dise que par conséquent, il est impossible de faire telle chose et préférable de faire telle autre chose.

Le comité scientifique établira également les méthodes d'évaluation des dispositifs. Globalement le comité scientifique définit les cadres des protocoles mais également de tous les dispositifs que nous pourrions rencontrer en Bourgogne/France. **Ils sont garants de la rédaction de la théorie présente dans le guide final.**

- Le comité technique écrit les protocoles en respectant le cadre fixé par le comité scientifique et en adaptant les possibilités données par le comité scientifique aux parcelles de travail, aux contraintes de la région, de mécanisation, etc.

Le comité technique étudie également les éléments de faisabilité des projets en terme techniques, économiques, de gestion des parcelles, etc.

Ce comité est lié à la pratique sur le terrain.

Globalement, on peut dire que le comité scientifique établit le cadre des protocoles et les « règles du jeu » tandis que le comité technique apporte sa connaissance pratique pour rédiger des protocoles adaptés à la région, aux exploitations, aux exploitants des parcelles, etc.

Comme dit au début du document, la finalité de ce projet est la rédaction d'un guide, à destination des viticulteurs de la région mâconnaise voire de Bourgogne et plus. Ce guide contiendra une première partie sur les principes fondamentaux inhérents à l'agroforesterie aux niveaux agronomique, économique, réglementaire, de la gestion, ... Il faudra que chaque viticulteur qui ouvre ce guide puisse avoir réponse à ses questions, que chaque situation ait une réponse. La seconde partie du guide sera une application concrète de tous ces principes et conseils déclinés dans les trois protocoles qui seront mis en place sur les parcelles de Davayé et Lugny.

Ainsi, le comité scientifique permettra de rédiger la première partie du guide grâce à ses connaissances et aux résultats des différentes recherches et projets réalisés ailleurs. Ce comité permettra également de soutenir la rédaction de la deuxième partie du guide. Ce sera donc le comité technique qui rédigera la deuxième partie avec les protocoles.

Calendrier de travail :

Le calendrier de travail s'étend sur une année entière, allant de mars 2022 à fin février 2023. Il est découpé en trois phases principales :

- La préparation des parcelles et l'étude de faisabilité avant plantation
- La mise en place d'agroforesterie dans les parcelles
- La gestion et valorisation post plantation des parcelles (vignes ET arbres)

Ces 3 phases sont encadrées par deux séminaires : un séminaire de lancement le 14 avril 2022 et un séminaire final le 31 janvier 2023.

Réunion	Date	Comité de pilotage	Comité scientifique	Comité technique
Séminaire de lancement	14 avril 2022	X	X	X
Préparation des parcelles et des exploitations avant plantation	24 mai 2022	X	X	
	14 juin 2022 de 15h à 18h	X	X (en visio - 1h30)	X
	28 juin 2022 de 14h à 18h	X		
Mise en place d'agroforesterie dans les parcelles	18 octobre 2022	X	X	
	8 novembre 2022 de 9h à 12h	X		X
	8 novembre 2022 de 13h30 à 17h	X		
Gestion post plantation des parcelles	29 novembre 2022	X	X	
	13 décembre 2022 de 9h à 12h	X		X
	13 décembre 2022 de 13h30 à 17h	X		
Préparation séminaire final	17 janvier 2023 de 9h à 12h	X		
Séminaire final	31 janvier 2023	X	X	X

Les différentes réunions sont détaillées ci-après.

Séminaire de lancement : 14 avril 2022

L'objectif était ici de présenter le projet au territoire mais également de fournir les bases de l'agroforesterie à tout le monde. Cette journée a été l'occasion de rencontrer les acteurs du projet, d'avoir un aperçu des parcelles et de comprendre les enjeux du guide pour la région mâconnaise, le tout dans une ambiance conviviale.

Pour la préparation des parcelles et l'étude de faisabilité avant plantation :

Un premier **comité scientifique** se tiendra le **24 mai 2022**. Cette réunion aura pour but de faire un diagnostic agro écologique initial (sols, biodiversité) sur les trois parcelles du projet puis de réfléchir sur les actions à engager avant plantation :

- Travaux préparatoires à prévoir sur les futures parcelles en agroforesterie
- Points à vérifier avant de planter au niveau législation, droit rural, zone protégée, etc.
- Etudiera la faisabilité du projet sur les parcelles

Il faudra également ici mettre en évidence ici les connaissances globales pour anticiper avant de planter une parcelle en agroforesterie et ainsi constituer la première partie du guide.

Ce comité scientifique sera suivi par le premier **comité technique/scientifique** le **14 juin 2022**. Lors de ce comité, nous organiserons un atelier avec la participation du comité scientifique pour que ce dernier fasse un état des lieux des parcelles à la suite du diagnostic du 24 mai. Ce moment sera l'occasion pour le comité scientifique d'aiguiller au mieux le projet du comité technique en soulignant les atouts et contraintes des parcelles. A la suite de cet échange, le comité technique établira 3 protocoles de préparation des parcelles avant plantation et mettra en place des échéances afin que nous puissions planter en hiver 2023-2024 (*ex. : commander les plants avant telle date*). Ces protocoles seront basés sur le diagnostic des parcelles ainsi que sur les études de faisabilité réalisés par le comité scientifique le 24 mai 2022.

Le tout sera validé par le **comité de pilotage** le **28 juin 2022**.

La mise en place d'agroforesterie dans les parcelles :

Le second **comité scientifique** se tiendra le **18 octobre 2022**. Il aura pour objectif de définir ce qu'il est envisageable de faire en agroforesterie en fonction du type de sol, de l'orientation, de la réglementation, de l'étude de faisabilité, etc.

Une liste des essences possibles en fonction des terrains, des expositions, des sols, etc. sera également mise en place. Pour cela, le comité scientifique pourra s'appuyer, entre autre, du travail qui sera réalisé par les élèves de Mr. Lenadan qui feront une liste des essences adaptées à notre territoire et à la conduite d'un vignoble

Ce comité scientifique sera suivi par un **comité technique**, le **8 novembre 2022**. Ce comité aura pour objectif de rédiger les protocoles de plantation des 3 parcelles en fonction des informations fournies par le comité scientifique.

Enfin, le **comité de pilotage** validera le tout le **8 novembre 2022**.

La gestion post plantation des parcelles :

Le dernier **comité scientifique** se tiendra le **29 novembre 2022**. Il faudra ici définir les indicateurs de suivi des protocoles et des parcelles et établir une liste des éléments de gestion des parcelles en agroforesterie : suivi sanitaire, irrigation des arbres, taille de formation...



Ce comité scientifique sera suivi par le dernier **comité technique** le **13 décembre 2022**. Ce comité aura pour but d'écrire les protocoles de gestion des 3 parcelles en termes de suivi sanitaire, irrigation, taille de formation...

Enfin, le **comité de pilotage** se réunira le **13 décembre 2022** pour valider le tout puis le **17 janvier 2023** pour préparer le séminaire final.


Séminaire final : 31 janvier 2023

Le séminaire final réunira tous les invités du séminaire de lancement, dont le comité de pilotage, le comité scientifique et le comité technique.

Il aura pour objectif de présenter le guide et les protocoles à chacun. Ce séminaire sera aussi l'occasion de présenter la suite du projet : la plantation !

Nous espérons que ce document répondra à toutes vos questions sur le fonctionnement du projet.

Laura Baptée – Cheffe du projet Vitaf

 06.75.91.84.67

E-mail : laura.baptee@educagri.fr